

25 - Gare TGV Besançon Franche-Comté - Acquisition d'une Oeuvre Horlogère Monumentale

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

Contexte

La future gare TGV Besançon Franche-Comté doit accueillir une Oeuvre Horlogère Monumentale, véritable œuvre sculpturale, et réalisée par un horloger local.

Ce projet est porté par la Fondation du Patrimoine en charge de recueillir des dons auprès de diverses entreprises au titre du mécénat. La Fondation se borne toutefois à reverser les dons reçus au futur propriétaire, qui doit être un organisme d'intérêt général.

Au titre de l'intérêt public local que représente cette Oeuvre Horlogère Monumentale, il est proposé que la Ville de Besançon se porte acquéreur de cette œuvre, dans les conditions définies ci-après :

I - De l'intérêt public local

La Ville de Besançon reste intimement liée à l'industrie de la montre, du temps, plus de deux siècles après l'installation dans la capitale franc-comtoise de la Fabrique Nationale d'Horlogerie.

A une époque, les entreprises horlogères faisaient vivre des milliers d'ouvriers dans la ville, puis la reconversion d'une partie des savoir-faire horlogers dans le domaine des microtechniques, ont permis à la Ville de tirer profit de ses compétences.

Aujourd'hui encore, horlogers, créateurs, designers de montres continuent à faire vivre l'horlogerie à Besançon.

Le Musée du Temps, la proximité du CETEHOR ou de l'observatoire astronomique et de ses services de chronométrie, l'ouverture d'une nouvelle manufacture horlogère par les Etablissements LEROY font que Besançon continue dans la tradition de la haute horlogerie.

Forte de ce savoir-faire horloger bisontin, de cette image horlogère, la Ville, capitale française de l'horlogerie, entend naturellement conforter cette image en se portant acquéreur de cette Oeuvre Horlogère Monumentale qui constituerait une vitrine de la Ville en gare TGV Besançon Franche-Comté.

Il s'agit, selon son créateur et concepteur, P. LEBRU de «l'une des plus grandes œuvres au monde liée à la mesure du temps. Il n'y a pas, à ma connaissance, un système qui va aussi loin dans le gigantisme. C'est également une illustration des savoir-faire de la région, l'excellence dans le domaine des mécaniques, du ferroviaire et de la tradition horlogère».

Vitrine locale, attraction de la nouvelle gare, cette Oeuvre Horlogère Monumentale constitue donc un véritable outil de communication pour la Ville de Besançon.

Compte tenu de ce qui précède et de tout l'intérêt pour la Ville d'une telle opération, il est donc proposé que la Ville procède à l'acquisition de cette Oeuvre Horlogère Monumentale et exceptionnelle, nonobstant l'affectation de ce bien, et ce dans le cadre d'un montage financier, qui au titre du mécénat, n'occasionnera aucune dépense à la Ville.

II - Montage financier

Le budget prévisionnel établi par l'artiste est de 315 K€ HT. La SNCF Gares & Connexions a donné son accord pour apporter son soutien au projet, tout en souhaitant ne pas prendre en charge le coût total de l'opération.

Il a donc été fait appel à des mécénats privés pour boucler le plan de financement. La Fondation du Patrimoine a accepté de porter les participations des mécènes dans le cadre d'un montage permettant la défiscalisation des dons. Une série d'entreprises ont souhaité s'associer au projet et lui ont d'ores et déjà confirmé leur apport de financement : les entreprises ANTONIETTI, BONNEFOY, CAMPENON, EUROVIA, MATY et PARIETTI. Leur image sera donc associée à la réalisation de l'œuvre de P. LEBRU.

Pour permettre le montage juridique et fiscal, il est nécessaire que l'acquisition de l'œuvre soit assurée par un organisme d'intérêt général.

Dans ce cadre, la SNCF Gares & Connexions prend directement à sa charge les études, les travaux d'installation sur site, les frais annexes et une part des honoraires pour 178 K€ HT. S'ajoutent à ces dépenses une série de dépenses indirectes au titre des travaux sur le bâtiment de la gare.

La Ville acquiert l'œuvre auprès de l'artiste pour le montant résiduel soit 137 K€ HT, ce qui représente une dépense de 163 852 € TTC. Cette dépense est intégralement couverte par le mécénat collecté par la Fondation du Patrimoine et qui lui sera reversée à hauteur de 180 255 € (après déduction de 2 745 € de frais de gestion prélevés par la Fondation du Patrimoine). Cette somme permettra l'acquisition de l'œuvre par la Ville, la différence correspondant à une estimation des frais de maintenance sur la durée d'engagement de la Collectivité.

Au total, l'opération s'établira donc à coût nul pour la Ville.

Les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites en décision modificative n° 1. La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 21.312.2161.2610.10034 du budget principal.

III - Montage juridique

A) Modalités d'acquisition de l'Oeuvre Horlogère Monumentale

L'acquisition par la Ville de cette oeuvre est hors du champ des dispositions du Code des marchés publics, en application de ce dernier, qui exclut expressément les marchés ayant pour objet l'achat d'oeuvres et d'objets d'art existants (article 3, 11° du CMP).

Il sera rappelé en outre que l'intervention de la Collectivité dans cet achat, outre l'intérêt public local affirmé que présente cette opération, se situe dans un contexte particulier, à savoir en appui d'une campagne de mécénat, et sans que son implication en qualité « d'organisme d'intérêt général au sens de la Doctrine fiscale fasse naître pour elle la moindre dépense.

B) Convention d'occupation temporaire du Domaine public ferroviaire

L'Oeuvre Horlogère Monumentale acquise par la Ville rentrant dans le domaine public de la Collectivité, celle-ci entend donc mettre à disposition de SNCF Gares & Connexions l'Oeuvre Horlogère Monumentale qui intégrera la gare, et qui à ce titre confortera l'image horlogère de la Collectivité.

Pour ce faire, une convention d'occupation temporaire du Domaine public ferroviaire est donc consentie par SNCF Gares & Connexions au bénéfice de la Ville. Celle-ci a pour objet de définir les termes et conditions de cette mise à disposition et occupation.

Cette convention, conclue pour une durée de 15 ans, détermine les obligations de chacune des parties, à savoir :

- la Ville met à disposition de SNCF Gares & Connexions l'oeuvre acquise à M. P. LEBRU et SNCF Gares & Connexions, consent à la Ville une autorisation d'occupation temporaire du Domaine public ferroviaire,
- les travaux d'installation de l'Oeuvre Horlogère Monumentale sont réalisés par SNCF Gares & Connexions,

- la Ville assure, en sa qualité de propriétaire, la maintenance et le bon fonctionnement de l'Oeuvre Horlogère Monumentale. Il est rappelé que le coût prévisionnel de la maintenance est proche de 15 K€ et est couvert par le mécénat.

Propositions

Ceci exposé, le Conseil Municipal est donc invité :

- à décider l'acquisition de l'Oeuvre Horlogère Monumentale réalisée par M. P. LEBRU aux conditions susvisées,
- à décider la conclusion d'une convention, en appui à l'opération de mécénat, avec la Fondation du Patrimoine,
- à décider la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du Domaine public ferroviaire avec SNCF Gares & Connexions,
- et à autoriser M. le Maire à signer tout acte et convention à intervenir.

«M. LE MAIRE : C'est une horloge, il faut que vous le sachiez, qui est financée à 100 % par des entreprises privées, donc qui ne coûte rien à la collectivité. C'est la SNCF qui a lancé une consultation il y a quelques années et qui a retenu le projet d'horloge monumentale de la Société UTINAM. UTINAM, c'est Philippe LEBRU, il fait beaucoup de pendules, des montres, vous connaissez et c'est l'architecte DUTHILLEUL, l'architecte de la SNCF qui a validé le projet. Je rappelle que c'est un architecte qui a fait beaucoup de gares, dont entre autres la gare de Shanghai. Donc cette œuvre est financée par des fonds privés, ceux de la SNCF à hauteur de 200 000 € et le reste par du mécénat, je vous en dirai un mot dans un instant. C'est la Fondation du Patrimoine qui va encaisser les fonds pour faire en sorte qu'on puisse avoir les avantages fiscaux liés au mécénat. Le budget total est donc de 315 000 € HT pour l'horloge et 15 000 € pour la maintenance, financés pour 200 000 € par la SNCF et le reste par des entreprises qui ont fait la gare, telles que BONNEFOY, EUROVIA, CAMPENON, MATY, PARIETTI et ANTONIETTI, et aussi de façon très importante par un horloger bisontin qui veut pouvoir dire qu'il a participé à la mise en place de l'horloge la plus grande du monde. Je crois qu'elle sera au Guinness des Records, ça sera quelque chose de très visité, c'est le groupe MATY qui, bien implanté ici à Besançon et fier de l'être, est le mécène principal. Donc ni la Ville ni la CAGB ne dépenseront un seul denier pour l'acquisition de cette horloge. Cela passe par la ville pour des problèmes de propriété parce que la CAGB entre autres n'a pas la compétence musée. Donc c'est une opération qui est très simple et très compliquée à la fois, c'est la raison pour laquelle on en parle ce soir, ici dans notre Conseil Municipal. Disons que c'est l'œuvre de mécènes.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur le Maire, ce rapport, comme vous venez de l'évoquer, propose l'acquisition de cette fameuse œuvre horlogère auprès de l'horloger bisontin Philippe LEBRU que je connais très bien. En calculant un peu, on arrive, maintenance comprise, à environ 600 000 €...

M. LE MAIRE : Non, 315 000 € HT.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Si on inclut la maintenance sur 15 ans...

M. LE MAIRE : Non Madame, j'ai un rapport sous les yeux...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je parle du coût global. Il ne s'agit pas du rapport, je parle du coût global.

M. LE MAIRE : Et je ne peux pas vous laisser dire des chiffres qui ne sont pas justes...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : 15 000 € de maintenance sur 15 ans, calculez ! Je parle du coût global. Laissez-moi aller jusqu'au bout !

M. LE MAIRE : Alors continuez à dire des erreurs !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Il ne s'agit pas d'erreurs, je vais aller jusqu'au bout. Je me réjouis quand même du coup de pouce formidable et de la bouffée d'oxygène que la Ville de Besançon apporte à cette entreprise locale à l'heure où des entreprises bisontines dans le secteur horloger traversent des périodes pas toujours faciles. Cette acquisition s'inscrit, Monsieur le Maire, dans votre nouveau plan de communication axé sur le renouveau de l'horlogerie bisontine. Comme je le disais tout à l'heure, moi qui ai travaillé dans le secteur pendant des années, je ne peux que me réjouir d'une telle effervescence. Cependant, pour démontrer que Besançon est à nouveau un des hauts lieux de l'horlogerie mondiale, vous mettez en avant la présence de BREITLING et de la marque LEROY à Besançon. Je tiens à saluer l'agrandissement à Besançon du SAV France de BREITLING qui passe d'un lieu de Besançon à un autre, à TEMIS, c'est bien...

M. LE MAIRE : Multipliant par deux sa surface quand même !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : ...pour ce qui concerne l'établissement LEROY il s'agit simplement d'un rachat d'une marque horlogère par une entreprise déjà installée à Besançon, à savoir FESTINA.

M. LE MAIRE : Pas du tout !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Malgré l'intérêt que représente l'actualité de ces deux entreprises données en exemple, que ce soit la construction du bâtiment ou la marque LEROY, c'est intéressant d'avoir cette actualité mais il s'agit quand même surtout, et on le comprend bien, de SAV et d'assemblage. Alors malgré les efforts de communication, Besançon, je tiens à le dire, ne peut pas aujourd'hui rivaliser avec la Suisse. Les grandes maisons horlogères suisses travaillent avec quelques sous-traitants français pour certains composants mais tiennent à leur label «Swiss made» qui impose que les montres, en tout cas un certain pourcentage du processus soit réalisé sur le territoire suisse. Ces manufactures horlogères suisses, tout au plus peuvent consentir à implanter leurs SAV ou certains éléments de la sous-traitance à Besançon. Pour l'instant je constate donc que nous subissons les événements, à savoir un positionnement en bout de chaîne. Nous communiquons énormément, donc c'est surtout quand même pour l'instant de la communication et je pense qu'il est un petit peu tôt pour parler de renaissance de l'horlogerie bisontine. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ça n'est qu'une démarche, un souhait que nous pouvons tous partager. Par contre, en matière d'horlogerie, il serait très difficile de rivaliser avec les Suisses, comme je le disais tantôt. De nombreuses entreprises bisontines ont mis la clef sous la porte au cours de ces dernières années. Alors comment parler de renouveau horloger lorsqu'une entreprise comme SEIKO, qui employait plus de 200 salariés il y a quelque temps encore, est passée à une trentaine de salariés l'année dernière et a revendu ses locaux chemin de Palente à l'ADAPEI. C'est quand même particulièrement étonnant, sachant que cette entreprise a dû attendre près de 2 ans pour pouvoir vendre ses locaux. Comment ne pas se rappeler de l'entreprise MARECHAL Industries et sa marque AKTEO qui existe toujours certes, où j'ai travaillé moi-même, avec Jean-Christophe MARECHAL, un designer local, qui avait su miser sur l'innovation, le design, la création. Il avait réussi en quelques années à imposer sa marque à la fois en France, sur le Salon de Bâle en Suisse, au Japon, aux Etats-Unis. Les montres AKTEO étaient reconnues dans le monde entier en quelques années. La Société MARECHAL Industries employait une centaine de personnes sur le site où se trouve maintenant la Rodia. Comment parler de renouveau donc en voyant ces entreprises-là qui ont disparu sans recevoir autant d'aides que d'autres, comment parler de renouveau horloger à Besançon sans y associer le pays horloger et la Ville de Morteau ? Au vu de tous ces éléments, il apparaît clairement que parler d'un renouveau est très exagéré. En revanche, il peut être intéressant d'afficher un volontarisme, et c'est ce que vous faites, qui permettra, dans quelques années, bien entendu avec beaucoup d'efforts, de parler de renouveau. Dans cette nouvelle stratégie...

M. LE MAIRE : Vous n'allez pas nous refaire le même sketch que pour la culture ?

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Vous me laissez aller jusqu'au bout, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : C'est incroyable quand même.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Dans cette nouvelle stratégie pour l'avenir, vu ce que je vous ai dit concernant les horlogers suisses et le label «Swiss made», il me semble que ce n'est pas sur les horlogers suisses qu'il faut miser et vous avez compris pourquoi la contrainte est technique. Il me semble donc plus judicieux de miser sur des entreprises horlogères bisontines. Essayer de renforcer celles-là, cela exige de sortir de la stratégie du tout SAV, le service après-vente ce n'est pas la bonne image. Cela passe par une stratégie axée sur la création de produits propres, de montres finies, le design, l'innovation, la fabrication et le marketing horloger à Besançon. Il s'agit de créer des conditions pour renforcer les fabricants existants et amener les sous-traitants à évoluer vers la fabrication de produits finis afin qu'ils ne soient plus fortement dépendants et tributaires des donneurs d'ordre suisses qui font la pluie et le beau temps. Cela passe par l'organisation à Besançon par exemple d'un concours de création horlogère et de luxe. Cela passe par des liens plus étroits avec le pays horloger et la ville de Morteau. Cela passe par la promotion d'une culture du luxe et du design à Besançon. Cela passe par une stratégie axée sur la création d'emplois, voilà en quelques mots Monsieur le Maire, ce que je souhaitais dire sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Juste une petite précision, un petit mot amical à Mireille PEQUIGNOT. Je vous conseille d'acheter demain, l'édition nationale des Echos où vous pourrez lire, en page économie un article intitulé : «BREITLING s'enracine à Besançon, le renouveau de l'horlogerie franc-comtoise».

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.